



FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4[»] 4[»] par an.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 29 Octobre.

1. Le conseil d'état ayant, par son arrêt en date du 14 octobre courant, ordonné la liquidation sommaire de la masse abandonnée par Eugène Geiser, voiturier, qui a quitté furtivement la Chaux-de-Fonds, M. L^s Challandès, maire du dit lieu, a fixé la journée pour cette liquidation sommaire au jeudi 19 novembre prochain, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers dudit Eugène Geiser sont requis de se rencontrer au jour, lieu et heure indiqués, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle et être ainsi publié et affiché dans tout l'état. Par ord., E. VEUVE, greffier.

2. Le public est informé que Ch. François Borle, domicilié à la Chaux-de-Fonds, a été pourvu d'un curateur en la personne de Gustave Ducommun, son neveu, établi juridiquement en cour de justice du dit lieu, le 18 août dernier. En conséquence, tous ceux qui traiteraient avec le dit Borle, soit en faisant des marchés avec lui, soit en lui prêtant de l'argent, ou qu'il fit des dettes sans la participation de son curateur, sont avertis que ce dernier désavouera tout ce qui serait fait avec son pupille sans son autorisation. Donné au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 19 octobre 1840.

E. VEUVE, greffier.

3. Une place de gendarme étant devenue vacante, les personnes qui se croiraient aptes à la remplir, devront faire parvenir leurs demandes à la direction de police centrale, d'ici au 15 novembre prochain. Les qualités exigées sont: une moralité et une sobriété à l'épreuve, justifiées par des témoignages authentiques, une constitution robuste, une bonne écriture, et si possible parler l'allemand. Les avantages: L. 438 par an (12 batz par jour dimanche compris) et un habillement complet, une haute paie croissante au bout de 10, 15 et 20 ans de service.

Direction de police centrale.

4. Le conseil d'état, par arrêt en date du 10 octobre courant, ayant ordonné la liquidation sommaire de la chévie succession délaissée par Charles-Théophile-Louis Junod, de Lignières, M. de Meuron, maire de Lignières, a fixé au samedi 28 novembre prochain la journée d'inscriptions de la dite succession, jour auquel tous les créanciers du défunt Charles-Théophile-Louis Junod sont péremptoirement assignés à se rencontrer à la maison de commune de Lignières, dès les 10 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois consécutives dans la feuille officielle selon l'usage, au greffe de Lignières, le 23 octobre 1840.

G. JUNOD, greffier.

5. Jean Perrin, agissant au nom de sa femme Zélie née Montandon, et Jonas-F^s Henriod, agissant en qualité de tuteur juridique de Henri-Gustave, fils mineur de A. Montandon, cordonnier, tous domiciliés à Noiraigue, font savoir à quiconque pourrait y être intéressé, qu'ayant satisfait à tous les préliminaires d'usage ils se présenteront par devant la cour de justice de Travers, en sa séance ordinaire du samedi 21 novembre prochain, à la maison communale de Travers, et dès les 10 heures du matin, pour y postuler, au nom de ceux pour qui ils agissent, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et à venir du père de ceux-ci, Auguste Montandon, cordonnier, à Noiraigue; en conséquence, quiconque estimerait opposer à cette demande est péremptoirement assi-

gné sur le jour indiqué pour proposer ses moyens, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Travers, pour être inséré dans trois ordinaires de la feuille officielle, le 24 octobre 1840. Par ordonnance, H.-J. COULIN, notaire.

6. Le sieur Charles-Louis Vuillemin, grand-sautier de Valangin, étant décédé dernièrement, les débiteurs qui lui ont remis des à-comptes et les créanciers qui lui ont remis des titres sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, les samedis 21 et 28 novembre et 5 décembre prochains, pour faire mettre en règle leurs affaires et retirer leurs papiers, à défaut de quoi les dits titres et papiers seront déposés aux archives de la juridiction, où la réclamation ne pourra en être faite qu'aux frais des retardataires. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, à Valangin, le 24 octobre 1840. Par ordonnance, C.-A. BREGUET, greffier.

7. Le conseil d'état ayant autorisé l'inspecteur du bétail du 1^{er} quartier de la Brévine, à délivrer au sieur Charles Robert, fermier aux Ponts, un duplicata du certificat de santé d'une pièce de bétail par lui achetée du sieur Henri Barrelet, boucher à Môtiers, certificat qui a été égaré, a ordonné en même temps que le certificat primitif fût déclaré nul par la voie de cette feuille. Ce certificat, qui porte la date du 2 octobre 1840 et le n^o 456, avait été délivré au sieur Henri Barrelet, pour un taureau qu'il a vendu au dit sieur Ch. Robert, et dont le signallement est comme suit: âgé d'un an quatre mois et vingt-un jours, poil rouge motelé, sans la marque à la corne. Donné au château de Neuchâtel, le 24 octobre 1840.

CHANCELLERIE.

8. Le conseil d'état ayant, par son mandement en date du 14 octobre 1840, accordé le décret des biens du sieur Charles-Frédéric Droz, monteur de boîtes, au Locle, M. Nicolet, maire du dit Locle, a fixé la tenue de ce décret au samedi 14 novembre 1840. En conséquence, tous les créanciers du dit Charles-Frédéric Droz sont, par le présent avis, péremptoirement assignés à se présenter par devant le juge nommé, qui siégera dans la salle provisoire des séances de la cour de justice, hôtel de la Couronne au Locle, le susdit jour 14 novembre prochain, à 9 heures du matin, pour là faire inscrire leurs prétentions, puis être colloqués à leur rang et date, s'il y a lieu, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe du Locle, le 24 octobre 1840.

F.-L. FAVARGER, greffier.

9. L'honorable cour de justice de Gorgier ayant, par sentence du 11 juillet dernier, accordé un décret de comparaitre contre François Robélaz fils, des Bullets, au canton de Vaud, au sujet d'un vol d'argent qu'il a commis au préjudice de Daniel-Pierre Humbert, domestique à Sauges, M. Cousandier, conseiller d'état et châtelain de Boudry, fait assigner le dit Robélaz, dont le domicile actuel est inconnu, à comparaitre devant le tribunal criminel, qui siégera au château de Boudry, lundi 16 novembre prochain, dès les 10 heures du matin, pour être interrogé sur le fait mis à sa charge, le dit Robélaz étant prévenu que, s'il ne comparait pas sur cette citation éditale, il encourra la peine du décret de prise de corps, à teneur de l'article 30 de la loi de procédure criminelle. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Boudry le 26 octobre 1840. Greffe de Boudry.

10. Par une sentence de MM. les quatre-ministres, en date du 16 octobre courant, un décret de comparaitre ayant été décerné contre Jean-Samuel Cressier, de Lugnors,

au canton de Fribourg, au sujet des violences qu'il a commises sur la personne du sieur Aimé-Louis Quinche, aubergiste à la Couronne, en cette ville, le 14 septembre dernier, M. de Perrot, conseiller d'état ordinaire et maire de Neuchâtel, en exécution du dit décret, fait assigner péremptoirement Jean-Samuel Cressier, dont le domicile est inconnu, à comparaitre personnellement devant le tribunal criminel qui siégera dans les maisons fortes du roi à Nenchâtel, le samedi 7 novembre prochain, à 11 heures du matin, pour être entendu sur les accusations portées contre lui, et dans le cas où lui, Cressier, ne comparaitrait pas sur cette citation éditale et péremptoire, il sera immédiatement décrété de prise de corps à teneur de l'article 30 de la loi de procédure criminelle du 16 décembre 1835. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel, le 20 octobre 1840.

F.-C. BOREL, greffier.

11. La vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a, par sentence en date du 8 octobre courant, prononcé la séparation de biens entre le sieur Benjamin Petitpierre, bourgeois de cette ville, absent du pays d'une part, d'avec sa femme dame Lucie née Dubied d'autre part, séparation qui a été accordée à la demande de M. le curateur de la dame Petitpierre et malgré le défaut de comparution du mari, sentence qui a été lue au plaid ordinaire de Neuchâtel, et pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, le présent avis sera inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel, le 9 octobre 1840.

F.-C. BOREL, secrétaire de la vénér. chambre matrimo-

12. Le conseil d'état, par arrêt en date du 30 septembre 1840, ayant ordonné la liquidation sommaire de la masse abandonnée par Louis Berthex, originaire du canton de Vaud, faiseur de cuvettes à la Chaux-de-Fonds, où il avait son domicile qu'il a quitté, en annonçant par une lettre à M. le maire Challandès qu'il est en état de faillite. Mon dit sieur le maire a en conséquence fixé la journée pour cette liquidation sommaire au lundi 9 novembre prochain, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers dudit Louis Berthex sont requis de se rencontrer le dit jour, au lieu et à l'heure indiqués, munis de leurs titres et répétitions pour faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle et être ainsi publié et affiché dans tout l'état. Chaux-de-Fonds, le 7 octobre 1840. Par ord., E. VEUVE, greffier.

13. Ensuite d'une sentence de direction de la noble cour de justice de Valangin rendue sur un arrêt du conseil d'état du 30 septembre 1840, Rosalie Veuve, femme séparée de Henri-L^s Veuve, de Cernier, y demeurant, informe le public qu'elle se présentera devant la dite cour de justice, samedi 14 novembre prochain, dès les 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, pour postuler au nom des enfans nés de son mariage avec le prédit Henri-Louis Veuve, et qui sont nommément: Zélie, Emile, Jules-Henri, Alcide et Polybe Veuve, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur père, ensorte que tous ceux qui croiront pouvoir opposer à cette demande en renonciation sont péremptoirement assignés à comparaitre le susdit jour, au lieu et à l'heure indiqués, pour faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 10 octobre 1840. Par ordonnance, C.-A. BREGUET, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Les accidens qui ont eu lieu par le contact du passage des chars et voitures sur le chemin étroit qui longe la promenade du faubourg, appellent le Magistrat à renouveler les défenses ayant pour but de prévenir le retour de ces accidens; en conséquence, le public est informé que le passage par le dit chemin est expressément interdit à toutes voitures quelconques, chaises ou chars à banc attelés de plus d'un cheval, et à tous chars de travail, à peine de 20 batz d'amende pour chaque contravention. Ne sont exceptés de cette défense que les attelages destinés au service des maisons et propriétés riveraines et pour y arriver.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 27 octobre 1840. Par ord., le Secrétaire de ville, P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

2. Dans la ville de Fribourg, une belle maison construite depuis environ quarante ans, donnant sur deux des principales rues, composée de beaux magasins au rez-de-chaussée; écurie, remise, et une huanderie pouvant servir à l'usage d'un teinturier, dix-neuf chambres se chauffant, six cuisines, avec caves, chambres à serrer et autres dépendances pour six ménages. S'adresser pour les renseignements à M. Reymond, notaire à Neuchâtel.

3. M^{me} la veuve Favarger-Guébard invite les personnes qui voudraient faire l'acquisition de la montagne qu'elle possède aux Loges, territoire de Fontaines, à s'adresser ou à elle-même ou à son curateur M. le conseiller de Merveilleux. Elle offre également, soit à vendre ou à louer, sa maison du rocher près la ville de Neuchâtel, de laquelle on jouit de la vue sur toute l'étendue du lac et des Alpes.

4. Christian Kaufmann informe le public qu'il exposera en vente à la huitaine, suivant la pratique, l'établissement qu'il possède lieu d'aux Scies-dessus de Valangin, à lui mouvant d'Auguste Kilian, consistant en une maison ayant deux corps de bâtimens avec un moulin et une scierie, verger, jardin et place de dégagement, le tout contigu et sur route de Neuchâtel. Les amateurs pourront prendre connaissance de la minute de cette vente à la maison-de-ville de Valangin; le sieur Kaufmann donnera à l'acheteur beaucoup de facilités pour le paiement.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. La commission des forêts de la ville fera des enchères de billons, tas de perches et de menus fagots, auxquels on ajoutera quelques toises de vieux chêne (les bourgeois donnant la préférence au sapin), les jours ci-après, savoir:

Le vendredi 13 novembre, le rendez-vous sera sur la route de Chaumont, au verger des Cerisiers, à 7½ heures du matin.

Le mardi 17, à Serrouc, le rendez-vous sera à 1½ heure de l'après-midi, près de la maison de M. le doyen Lardy.

6. Madame veuve de J.-J. Junod exposera en vente, le lundi 16 courant à 10 heures du matin, dans son domicile à Auvruier, deux vaches bien portantes dont l'une fera veau à la fin de janvier prochain et l'autre plus tard. Plus un tas de regain bien conditionné.

A VENDRE.

7. M. Auguste Chatenay vient de recevoir un assortiment de couvertures en laine, tapis p^r lits en piqué, toiles d'Irlande pour chemises; son magasin est toujours bien assorti en draps de toutes qualités, casimir, satin-laine pour pantalons, castorine, bath, peluche, flanelle, molleton, et diverses étoffes nouvelles p^r habillemens d'hommes. Il est à même de vendre à des prix très-avantageux aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

8. Dans la maison de M. le pasteur DuPasquier, rue du Pommier, deux buffets en sapin et plusieurs ustensiles de cuisine, tels que marmites de divers numéros, cloche à rôtir, chaudières, coquemar, etc.

9. Chez J.-P. Dessoulavy, près des Halles, d'occasion, deux paires de lampes Carcel bien conservées et dont il peut garantir la bonté. Il est toujours bien assorti en pendules de sa fabrication et de Paris, horloges, montres et fournitures d'horlogerie, à des prix modiques.

10. MM. J.-J. Bouvier et Comp^e, à l'Évole, viennent de recevoir de la Havane un nouvel envoi de cigares en caissons de 250, à 80 fr. de Fr. le mille. Ces cigares sont d'excellente qualité.

11. Chez Gerster, libraire, Glanures d'Esopé, recueil de fables, 3^{me} édition, par Porchat, un vol. in-8°, 5 fr. Almanach de Gotha pour 1841.

12. Chez Baptiste Lombard, sur le Pont-des-boutiques, un grand choix d'objets en tricot depuis 10 bz. à 15 fr. de Fr. la pièce, composé de caleçons et jupons p^r dames, gilets et caleçons p^r hommes, petits tricots pour enfans, etc.

13. Adèle Jaquet, sur la Place, vient de recevoir un bel assortiment de laines à tricoter; elle est toujours bien assortie en coton à tisser et à tricoter.

14. La brecette d'un char à l'allemande, couleur verte, dont on ne s'est pas encore servi. S'adr. à Aug. Vuthier, boucher.

15. Chez Bovet, tapissier au Carré, de rencontre, un bois de lit-de-repos à coffre. Il prévient les personnes qui lui ont demandé des feuilles blé de Turquie, qu'il vient d'en recevoir de très-belles. Il est toujours assorti en crin et laine pour matelas et meubles, en plume, coton et édredon p^r lits, et en fournitures d'ameublemens en tous genres et à des prix raisonnables.

16. D'occasion, une table à coulisses à 7 feuillets en noyer verni, dont on s'est très-peu servi. On peut la voir chez J. Froussard, menuisier, rue des Moulins.

17. Chez M. Michaud-Mercier, Croix-du-Marché, poulx de soie noir et gros de Berlin, noir fin, tout cuit, ¾ de large, qualité supérieure, pour robes, manteaux, mantilles, tabliers, etc.; ainsi que des taffetas noirs aussi tout cuits, de 2/3, ¾, 7/8, ¾ et 5/4 de large, et un joli choix de lévantes et marcelines noir fin et dans les couleurs de mode de Lyon et d'Avignon, dans les bonnes qualités, pour robes, tabliers, etc.; dites légères peu piquées ou passées de mode, pour doublures, à bas prix; gros de Naples blancs, noirs et un grand choix dans toutes les couleurs pour liserés, etc.; satins, allépines, draps de soie et sergé noir fin; rubans satin, taffetas et en velours; velours noir fin et dans les jolies couleurs de mode, voiles, fichus, écharpes, cravates mouchoirs-soulards et autres. Superbes schalls laine, cachemires français et thibets, renaissance-arlequins, à rosace, fond fouilli et brodés riches; kabiles, tartans, batiste en fil et mouchoirs blancs, larges bords.

Clysoirs, seringues, tabliers de nourrices et serviettes imperméables, manteaux et collets de chasse aussi imperméables; sondes, urinoires pour les deux sexes, bassins de malades, vases de nuit, serre-bras pour cautères, en gomme élastique et autres; taffetas cirés blancs et verts d'une parfaite qualité; un grand assortiment de gants fourrés et autres pour les deux sexes et pour enfans, en daim, castor, chamois, danois, et en peau de chevreux qui ne se déchirent pas. Cordons de sûreté en crin et en gomme élastique, dans les bonnes qualités; boutons doubles unis et façonnés p^r chemises, etc.

Toiles cirées de Paris et de Saxe p^r tapis, dessous de lampes, garde-nappes, etc.; bassinoires et marabouts en cuivre bronzé, à l'esprit-de-vin, de toutes les grandeurs; réchaud, fontaines à baril soit aigüères, cafetières du Levant depuis ½ tasse à 20, dites métal britannique; plateaux et corbeilles à pain, vernis fin couleur palissandre, etc.; port-services, bouilloires à œufs, écriitoires, chandeliers, porte-mouchettes, plaqués argent et autres, bougeoirs assortis, ménagères soit brûle-tout en albâtre et en os; guéridons en cuivre bronzé pour placer les parapluies, un petit assortiment de parapluies de Paris bien confectionnés et à des prix très-favorables, avec et sans leurs fourreaux en basane; fourreaux de chapeaux aussi en basane; tabourets palissandre à double usage, chauffepieds et chauffefelits; jolis petits chauffepieds pour aller au temple, etc.; assortiments de cheminées: soufflets, pinces et pèles à feu d'un goût moderne, brosses et écrans de cheminée et de table; aumonières en circassienne, casimir et crin.

Plats, casseroles et marabouts hygiocérames, soit porcelaine très épaisse, qui résiste bien au feu sans donner d'odeur, dont il a aussi des mortiers avec pilons; un assortiment de plumeaux, briques anglaises pour polir les couteaux, etc. Bougies de table de Chaumont et de Paris, dites de poste pour voitures et pour pompes à incendie, dites pour bougeoirs et sourdines, rouleaux et rats de cave, mèches plattes et circulaires de toutes les dimensions et première qualité, éponges fines de Venise, bretelles, tabatières, bombonnières, etc.

Souliers fourrés à la russe, pantoufles fourrées, galoches et bottines, un grand assortiment de socques articulées et semelles de santé imperméables, pour les deux sexes et pour enfans. Semelles chevillées en cuir très fort, rendues imperméables par le caoutchouc, s'adaptant parfaitement sous les souliers et les bottes, ce qui rend la chaussure imperméable et du plus grand usage.

Ouilllets métalliques, dos de corsets et pour gilets brevetés. Encre à marquer le linge, etc.; garnitures de bourse, filage, cordonnets et lacets or et argent fin et mi-fin, et quantité de charmants objets trop longs à détailler.

Parfumerie bien composée et toujours fraîche en recevant de fréquents envois. Eau de lavande de la Magdeleine de Trénel, eau de Portugal et suave, en chopines et flacons, dites de Botot, Le Roy, Lubin, etc., huile antique et de Macassar, véritable eau de Cologne en flacons longs et carrés, ce qui se fait de mieux, tirant 34 degrés; eaux de mousseline, benjoin, verveine, wittvert, patschouli d'Arabie, vanille, jasmin, maréchale, etc., élixir américain, baume de LaBorde pour les maux de sein, un grand assortiment de savons balsamiques moelleux pour adoucir la peau et prévenir les engelures; savon de Naples, dit de guimauve, benjoin, miel d'Angleterre, violette, oeillet, canelle, à l'huile de coco, au tonka, d'Haïti, etc.

Pâte et farine d'amandes, farine de fèves, cold-cream et crème d'amandes amères, lait et essence virginale, poudre de charbon au kina, et poudre souveraine pour les dents, opiat dentifrice de Marsan

anglais, eau de corm, odontine et élixir dentifrice composés par M. Pelletier membre de l'Académie, très-réputés pour blanchir les dents, en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en arrêter la carie. Pommade romaine et à la graisse d'ours pour faire croître les cheveux, dite à la moëlle de bœuf en pots et à l'once, dites en bâtons cosmétiques pour les fixer, dite de limaçons, benjoin et pastilles fumantes pour parfumer les appartemens, rouge végétal des Indes, blanc de sultanes, et tout ce qui a rapport à la parfumerie.

Thés fins de trois qualités connues.

Son magasin de terre anglaise blanche, bleue, Wedgwood et terre noire, est toujours bien assorti; plus, quelques objets de goût en cristal, tels que des flacons de toilette, un joli assortiment de crémiers, soit pots à crème en cristal, unis et façonnés, nouvelles formes; jolis anneaux en cristal unis et taillés pour cordons de sonnettes, etc.

On trouvera aussi chez lui des étoffes et schalls peu piqués ou passés de mode, provenant de collocations, à des prix très-bas.

Plus des cardes à laine et coton, avec et sans bois, d'une bonne fabrique.

Et constamment un grand assortiment de malles bien conservées, caisses et sacs de voyage anglais et français, de toutes les grandeurs.

Toutes ces marchandises ayant été choisies et achetées au comptant par lui-même en fabrique, li peut les céder à des prix satisfaisants, et afin d'en faciliter la vente, on le trouvera toujours très-accommodant.

18. Chez M. JACQUES DORN, à la Croix-du-Marché, un grand choix d'étoffes nouvelles pour ROBES et MANTEAUX: néoline, satin-damassé, satin-laine, veloutine, éolienne, égyptienne, crêpe-Rachel, crêpe de Palestine, velours d'Athènes, mousseline-laine à 9 batz l'aune et en sus, toile-laine imprimée à filets et cadrillée, alpaca rayé et damassé, lama thibet satiné, dona-maria, bombazette satinée, mérinos français et de Saxe, thibet mérinos imprimé et uni, napolitaine unie et imprimée.

Soierie.

Satin glacé et noir, gros d'Oran, gros de Berlin, gros d'Orléans, poulx soie, levantine, gros de Naples façonné, rayé, à carreaux et uni, taffetas, margeline de différentes largeurs, unie, glacée et à carreaux.

Schalls.

Bournous ouatés et doublés, schalls Terneaux fond renaissance, indoux et fantaisies, schalls Mel-dinas, Miliana, Mazagran, Boufarick, Stradella, kabiles brochés et brodés, en ¼, ¾, ¾ et 7/4; tartans d'Ecosse et français de diverses grandeurs. Un grand choix d'étoffes et de schalls pour grand et petit deuil.

Draperie.

Drap cuir-laine et uni, de toutes qualités et nuances, drap zéphir, drap ségovia, drap pilote et sybérienne, castorine, lady coating uni, à carreaux et imprimé, casimir uni et façonné, un choix d'étoffes p^r gilets, bath et peluche à très-bas prix.

Flanelles de santé et autres à différents usages, en ¾, ¾ et ¾ de large, articles divers pour habillemens d'enfans.

Toilerie.

Toiles en fil, de Suisse, de France, d'Hollande, de Westphalie et de Brisgaw; nappage en pièces et par assortimens de 12, 18 et 24 nappes et napperons en une seule pièce assortissante; mouchoirs de poche en fil, blancs et en couleurs, de toutes qualités et grandeurs; dits en batiste, schirting p^r chemises à des prix très-avantageux, toiles de coton de toutes largeurs et qualités, un choix d'indiennes pour la saison, dont une partie, impression d'Alsace en ¾ de large, à 7 batz l'aune.

Comme une bonne partie des articles sus-mentionnés ont été choisis et achetés par lui en fabrique à des prix avantageux, il espère être à même de satisfaire les personnes qui visiteront son magasin pendant cette foire.

Chez Ch. Gerster, libraire.

19. Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France, par Augustin Thierry, 2 vol. in-8°, 10 francs. Méditations religieuses en forme de discours pour toutes les époques, circonstances et situations de la vie domestique et civile, traduites d'après l'ouvrage allemand, *Stunden der andacht*, 6 volumes in-8°. Clément XII et Carlo Bertinazzi; correspondance inédite, un volume.

20. A la librairie de J.-P. Michaud, outre son grand assortiment de livres religieux, on y trouve ceux en usage pour les écoles de la ville et de la campagne, plumes, encre, crayon, papier à dessiner à bas prix, belles cartes du pays par M. d'Osterwald, grande partie de papiers à lettres et autres pour écoles, bureaux et registres, le tout en bonne qualité.

21. A Fahys, chez François Imabénit, un bel assortiment d'arbres fruitiers en plein-vent, mitiges et espaliers, tels que: poiriers, pommiers, pruniers, pêchers et abricotiers à haute et basse tige, peupliers d'Italie, cytises, arbres d'ombrage et une quantité d'autres arbustes trop long à détailler et à des prix modiques.

Magasin de nouveautés de BRUGGER et CELLIER

près l'hôtel de la Balance.

Manteaux pour dames. Drap d'Ecosse, drap du Liban, cachemire ombré et façonné, éolienne des-sins riches, mérinos français rayés et cadrillés, satin d'Alger, tartans tissés et imprimés, bournous en cachemire patrons nouveaux, manteaux d'enfants, tartan petit damier, napolitaine, écossaise, plaids, etc.

Etoffes pour robes. Satin cachemire, nuances de mode, poul de laine, palestine, crêpe Rachel, asphalte, écossais croisé, cachemirienne satinée, napolitaine unie et imprimée, mérinos de France, popeline d'Ecosse, thibet uni et imprimé, toile-laine, stoff, mousseline-laine écossaise tissée, mousseline-laine à filet, dite dessins riches, dite brodée, mousseline-laine chaîne coton, fonds couverts, indiennes de Mulhouse.

Soieries. Poul de soie noir et couleur, gros de Naples, gros de Berlin, gros d'Orléans, satin, velours d'Afrique, rebs uni et façonné, taffetas, marceline noire et couleur, d'une aune de largeur; schalls-mantilles, robes foulard, foulards des Indes impression de Londres, foulards de Chine, foulards cachemire article tout nouveau, cravattes en satin, cravattes cachemire, colliers écossais.

Schalls. Schalls écossais article nouveau, schalls météores, schalls cachemire ouatés, schalls chinés, schalls fantaisie, schalls flanelle, schalls à capuchon, dits indoux, schalls cachemire français de 50 à 200 fr., schalls deuil, schalls petit damier, indoux, moscovites $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ p^r fillettes, un grand choix de kabyles à très-bas prix, et des schalls tartans $\frac{1}{4}$ pure laine à 43 $\frac{1}{2}$ batz.

Tapis de pieds. Tapis ordinaires cadrillés et rayés, tapis vénitiens, écossais et jaspés, dits de Bruxelles à boucles, tapis velours de Tournay, tapis laine à deux faces, dits en toile imprimée, tapis en toile cirée, foyers, devant de sophas et de pianos, tapis carrés à sujets, tapis d'une seule pièce de diverses grandeurs, descentes de lits Bruxelles et velours, tapis de tables et pianos, tapis en drap ordinaire, dits à relief, tapis imprimés, tapis cachemire, dits peluche, tapis damassés une et deux couleurs, tapis de coton imprimés, dits poils de chèvre et lin, tapis en lin pour tables rondes, tables à ouvrage et tables à manger; sacs de nuit, robes de chambre pour dames et messieurs.

Etoffes pour ameublements. Damassé anglais des-sins riches, damassé laine et coton deux couleurs, damassé écossais, dit français satiné laine pour rideaux, toiles peintes dessins Perse, couvertures en laine ordinaire, dites en laine fine, couvertures en laine mérinos, couchettes p^r enfants, couvertures pour repasser, dites pour chevaux, tapis de piqué anglais et de Saxe pour lits.

Draperie. Draps de France et de Belgique, cuir-laine, drap zéphir, casimirs unis et façonnés, étoffes diverses pour gilets, drap pilote pour paletots, castorine, sibérienne, un grand choix flanelles anglaises de santé, espagnolettes pour jupes et camisoles, gilets et caleçons tricot laine et laine coton, bas de laine anglais, etc.

Désirant liquider une partie draperie, peluches, baths, castorines et lady-coating, ils céderont ces divers articles au-dessous des prix de fabrique, tels que peluche à 17 bz. l'aune, baths de 21 à 25 bz., lady-coating $\frac{4}{3}$ à 48 bz.

23. Dans le magasin de M. Ch. Borel, Grand-rue, des gants glacés à 9 et 10 batz la paire, plus un grand choix de chapeaux d'enfants et de chaussures de dames pour la saison.

24. Au magasin de broderies et lingerie de M^{me} Narbel, reçu récemment un joli choix de nouveautés, tant en bonnets qu'en fichus, dentelles, cols puritains, isabelles, chemises d'hommes, mitaines tricotées, etc. On y trouve aussi d'excellents corsets de femmes d'étoffes diverses.

25. Chez Louis Barbey un grand choix de bonnetterie, tels que camisoles, gilets, caleçons et jupes en laine et en coton; laines à tricoter en tous genres, coton à tricoter et à tisser à très-bas prix, ouates de 18 à 24 batz par douzaines.

26. L. Baillet offre des franges tordues p^r mantilles et pélerines qu'il peut céder à un prix très-avantageux, de même qu'un nouvel envoi de cordonnets dans toutes les qualités p^r bourses, tresses en or et argent fin et mi-fin, flocs or à bouillons pour bonnets grecs, de différens prix; laines à broder, etc.

27. A bon compte, voulant s'en défaire, une commode en acajou dessus en marbre, un bois-de-lit en noyer avec cadre et rideaux en cotonne, un mortier en laiton avec son pilon, du poids de 46 $\frac{1}{2}$ lb. S'adresser, soit au sieur Guinand, boulangier, ou à Quinche à l'hôtel-de-ville.

28. Hugues Lombard, à l'angle de la maison Boyer, Croix-du-Marché, vient de recevoir un grand assortiment de parapluies et couvertures aux prix suivans: parapluies en soie à 9, 11 et 13 fr. de France; dits en toile à 5, 6 et 7 fr.; couvertures de laine blanche à 10, 12 et 15 fr.; dites en laine et coton, grises, à 6, 7 et 8 fr.; d'autres de qualité supérieure à des prix plus élevés. Jupons en laine et en coton pour dames, caleçons et camisoles en tricot. Il se recommande aux personnes qui vou-

dront bien toujours l'honorer de leur confiance, soit pour le neuf ou pour les rhabillages qu'il fera avec célérité. Le même a un assortiment de toile de Flandre à des prix très-bas.

29. J. Suthermer, pelletier, rue de l'Hôpital, maison Prince-d'Aumont où il a son magasin, prévient l'honorable public et en particulier ses pratiques qu'il est très-bien assorti dans tout ce qui a rapport à son état, et que l'on trouvera toujours chez lui de beaux boas en queues de martre-zibeline et en martre ordinaire, manchons, palatines, pélerines, chancelières, robes de chambre et autres fourrures; il a aussi de superbes cols pour manteaux et notamment des cols en peaux d'Astrakan qu'il peut céder pour le prix de huit à dix francs de France. On trouve aussi chez lui un bel assortiment de casquettes d'après les derniers goûts; il est aussi bien pourvu en gants glacés et fourrés, et en belles bretelles. Par la modicité de ses prix et la bienfaisance de ses ouvrages, il espère que le public voudra bien le favoriser de ses commandes et lui accorder une préférence qu'il s'efforcera de mériter.

30. Un char à l'allemande avec deux bancs et une caisse pour provisions. S'adresser au bureau d'avis.

31. Chez Henri Reinhard, grand assortiment de nouveaux rubans pour la saison, à des prix très-bas; dépôt de ouattes, de qualités et grandeurs diverses; eau de Bayonne, pour enlever toute espèce de tâches sans altérer les tissus; eau de Cologne, qualité supérieure, le grand flacon 7 $\frac{1}{4}$ batz, et le demi flacon 4 batz; chaussures fourrées de toutes grandeurs et gilets tricotés; sous-peude belles chaussures de Paris, avec fourrure. Jolis petits sabres pour les armuriers et malles de toutes grandeurs à très-bas prix.

32. Chez M. Wilhelm DuPasquier, au faubourg, faute d'emploi, une glace de Paris, cadre doré, mesurant 3 pieds sur 2 $\frac{1}{2}$ de Neuchâtel environ.

ON DEMANDE A ACHETER.

33. De rencontre, un pressoir en fer de fortes dimensions et en bon état. S'adresser à Samuel-Henri DuBois, maître charpentier à Colombier.

34. De rencontre, les premières années du Magasin pittoresque. S'adresser maison Boyer.

35. Une armoire encore en bon état, largeur 2 $\frac{1}{2}$ pieds, hauteur 7 à 8 pieds. S'ad. au bur. d'avis.

A LOUER.

36. Dans la maison ci-devant Petitpierre-Osterwald, rue du Temple-neuf, un caveau garni de rayons pouvant servir en même temps de fruitier et de bouteiller. S'adresser à Louis Georget dans la dite maison.

37. Une chambre meublée et la pension si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

38. Au centre de la ville et du côté du midi, une belle chambre meublée nouvellement remise à neuf, ayant cheminée et poêle. On donnera la pension si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

39. M. le comte Louis de Pourtalès offre de remettre en amodiation, pour 6 ou 9 ans, la pièce de terre qu'il possède aux Longues-rayes rière Colombier, d'une contenance d'environ 14 poses. S'adr. à M. Constant Reymond, notaire au faubourg.

40. Pour Noël prochain un beau logement ayant la vue du lac et des Alpes d'un côté et grande route de l'autre, composé de six chambres se chauffant, cuisine et dépendance, chambres de domestiques, cave, et jardin si on le désire. S'adresser à Mme veuve Andrié, au faubourg du Crêt, ou à F. Lormier, en ville.

41. De suite, une vaste et belle maison située dans la partie la plus agréable du village de Bevaix, habitée en dernier lieu par les Dames de Gorgier, se composant d'un rez-de-chaussée et deux étages comprenant neuf chambres dont la majeure partie à poêle ou cheminée, et en outre, chambres à serrer, caves, fruitier, bouteillers, cuisine de lessive et grand galetas; petite place fermée devant la maison, et derrière un joli jardin et un verger d'une pose peuplé d'arbres fruitiers d'espèces variées et d'un grand rapport, à quoi l'on ajouterait, si les amateurs le désirent, une vigne d'un homme et demi attenante au dit verger et faisant partie de l'enclos. S'adresser pour voir les localités, à Louis Tinembar, à Bevaix, et pour le prix et les conditions du bail, au greffier Clerc, à Colombier.

42. Dès-à-présent, plusieurs chambres meublées ou non-meublées. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

43. Dès-maintenant ou pour Noël, le premier étage de la maison de M. Prince située à la Grand-rue, vis-à-vis de la fontaine, composé de plusieurs chambres et dépendances. S'adresser à lui-même à la Balance.

44. Pour Noël prochain, au centre de la ville et près l'hôtel du Faucon, un magasin et arrière-magasin propres pour une pharmacie. Plus, un logement dans la même maison si on le désire. S'adresser à M. Bouvier-Jacot, au 3^{me} étage.

45. Dès-à-présent ou pour Noël, un logement composé d'une chambre, cabinet et cuisine, le tout remis à neuf, au second étage sur le derrière dans la maison de M. Borel, boucher, rue des Moulins.

46. Pour Noël, à des conditions favorables et pour une ou plusieurs années si on le désire, une pinte à l'entrée du village de Saint-Aubin, avec 4 chambres à poêle, une salle à feu sur le derrière, chambre à serrer, cuisine; galetas, buanderie où se trouve un bon four, grange et écurie, une des meilleures caves du village, meublée de laguers et bosses, suffisante pour un encavelement; de plus, un bon pressoir solide et cuves. La chambre du vendage est meublée de tables et bancs. Plus, un jardin garni d'arbres fruitiers derrière la maison. S'adresser au propriétaire Franç. Bourquin, meunier à Boudry.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

47. Une nourrice de l'âge de 25 ans, saine et robuste, demande à se placer de suite. S'adresser à M^{lle} Petitpierre, sage-femme, rue du Château.

48. Un jeune homme désire se placer dès-maintenant ou p^r Noël comme domestique de maison; il pourrait conduire un cheval et soigner un jardin. S'adresser chez François Bridel, à Auvernier.

49. Une jeune personne, recommandée des maîtres chez qui elle est actuellement, aimerait à se placer pour Noël comme bonne d'enfants, ou à défaut pour soigner un ménage ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.

50. Un jeune homme d'une vingtaine d'années aimerait à se placer dès-à-présent ou Noël comme valet-de-chambre, dont il connaît bien le service, ou cocher. S'adr. à Daniel Dickely, à Cortaillod.

51. Une jeune fille de 18 ans, de la Suisse allemande, très-recommandable et appartenant à d'honnêtes parens, désirerait se placer comme bonne d'enfants ou femme-de-chambre dans une bonne maison; elle se contenterait d'un petit gage si on lui facilitait les moyens d'apprendre le français. S'adr. au bureau d'avis.

52. Pour passer l'hiver sur une montagne, on demande un tisserand qui y aurait de l'ouvrage jusqu'au printemps; il lui serait fait de bonnes conditions. S'adresser à Jean Eggen, laitier à Neuchâtel.

53. Deux jeunes allemands de 17 à 19 ans, sortant de l'institut d'Hoffwyl et connaissant déjà un peu la langue française, désirent se placer dans une maison de commerce de cette ville, dans deux ou trois mois d'ici. On peut s'adresser à M. Stauffer, vouturier.

54. Pour Noël prochain ou plus tard, on demande un fermier à la môtresse qui soit capable de bien cultiver un domaine situé dans une des meilleures contrées du pays, et se composant de 50 poses champs et prés et de 20 ouvriers de vigne. S'adresser au bureau de cette feuille.

55. Une cuisinière munie de bons témoignages aimerait à se placer comme telle d'ici à Noël prochain, à défaut elle se contenterait d'une place de femme-de-chambre; elle sait coudre, raccommoder, repasser, etc. S'adresser à Rosette Ribaux, à Bevaix.

56. M. Fornachon demande un vigneron expérimenté et recommandable pour cultiver 80 ouvriers à Monruz.

57. Un jeune homme de 24 ans désirerait entrer dans une bonne maison comme valet-de-chambre. S'adresser à M. Henri de Rougemont à Saint-Aubin, qui donnera les renseignements nécessaires.

58. Une jeune fille allemande de 23 ans environ, cherche pour Noël une place de servante chez une famille de ce pays; elle sait coudre, comprend déjà un peu le français et peut produire de bons témoignages. S'adresser au bureau d'avis.

59. On demande dès-maintenant ou pour Noël une personne ayant passé 20 ans et sachant faire un bon ordinaire; de bons certificats sont nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

60. Le régisseur de Colombier et Bevaix prie les personnes qui pourraient lui indiquer où sont restées quatre gerles de la Seigneurie, de bien vouloir lui en donner connaissance; il en sera très-reconnaissant. Au château de Colombier, le 29 octobre 1840. BARRELET, lieutenant.

61. Une malle vide, trouvée il y a quelque tems à Boudevilliers, est déposée chez Ab.-D. L'Eplat-tienier, aubergiste au dit lieu, où l'on peut la réclamer contre les frais et désignation.

62. On a trouvé il y a environ un mois, en passant par le sentier du bois qui conduit du château de Neuveville à Combattet (au-dessus du Landeron), une clef de montre et une chaîne en or. S'adresser à M. Victor Cellier qui, moyennant désignation suffisante, indiquera où elle se trouve.

63. La personne qui a pris un sac contenant des pommes de terre, déposée chez la veuve Verdun, à la Grand-rue, est priée de bien vouloir au moins rapporter le sac, réclamé par le véritable propriétaire.

64. On a trouvé un couteau à plusieurs lames, dans les environs de Boudry. S'adresser pour le réclamer en le désignant et contre les frais, à Mme Robert-Bovet, à Boudry.

65. On a trouvé un schall entre Porcena et Corcelles. S'adresser à M^{lle} Collin à l'entrée du village, qui le remettra au propriétaire moyennant désignation et contre les frais d'insertion.

66. Du 23 au 26 octobre courant, on a pris dans la possession d'Aug. Virchaux-Rouf, à la Combe près Suaillon, juridiction de Thielle, une grande pioche à deux taillans propre à défricher. On prie les personnes qui pourraient en donner des renseignements de s'adresser au propriétaire qui promet une honnête récompense.

67. Perdu, lundi soir 19 courant, vers les cinq heures, depuis la porte du Château jusqu'aux poudrières, un parapluie en soie brun foncé; la personne qui pourrait l'avoir trouvé est priée de le renvoyer au bureau de cette feuille, contre récompense.

AVIS DIVERS.

68. Les personnes qui peuvent avoir des changemens à faire apporter sur les rentiers de la recette du Landeron, par suite d'acquisitions, d'échange, d'héritages ou autrement, sont invitées à venir les indiquer au bureau de la recette au faubourg du Landeron, un des jours de la semaine du 9 au 14 novembre inclusivement; le bureau de la recette sera ouvert chaque jour à 9 heures du matin. Ceux qui désireront profiter de la franchise de la mutation accordée par Sa Majesté aux personnes soigneuses à se mettre en rentier avant la Saint-Martin de la première année de leur jouissance, devront produire leurs actes et titres pour justifier de leur jouissance. Les décharges une fois faites, les rentiers seront bouclés et il ne pourra plus y être apporté de changemens qu'après que les cens de la courante année auront été payés. Ainsi inséré pour la gouverne d'un chacun, à Neuchâtel, le 2 novembre 1840.

Le régisseur du Landeron,
I.-H. CLERC.

69. On demande à emprunter une somme de vingt-huit mille francs de Suisse en première hypothèque sur des immeubles évalués à L. 55,000 de Suisse. S'adr. à M. Dardel, notaire en ville.

70. Une bonne maîtresse tailleur de cette ville demande deux apprenties qui devront être nourries et logées chez leurs parens. Le bureau d'avis indiquera.

71. Une dame vouée à l'instruction de la langue anglaise et de la française, et ayant demeuré nombre d'années à Londres, se fixerait à Neuchâtel pour y donner des leçons de langue anglaise si elle était assurée d'obtenir quelques demoiselles pour élèves, afin de faire connaître sa méthode. On voudra bien s'adresser pour de plus amples détails chez MM. Jeanneret frères, à Neuchâtel.

72. Dans une petite ville de la Suisse allemande ou prendrait dans un pensionnat quelques garçons qui, en profitant des écoles publiques, apprendraient en peu de temps la langue allemande. S'adr. pour de plus amples informations au bureau d'avis.

73. Le sieur Justin Mairet prévient le public et Messieurs les voyageurs qu'il dessert maintenant l'auberge de la Loyauté aux Ponts-de-Martel. Un bon accueil, de l'ordre, une grande propreté et des prix modiques, sont les titres qu'il s'efforcera de mériter pour obtenir la confiance qu'il sollicite de toutes les personnes qui lui feront l'honneur de s'arrêter chez lui.

74. C.-H. Jacot ayant été établi curateur de la veuve d'A. Depierre, en son vivant sergent de la garde, dans le but de connaître l'état de la masse de sa pupille, invite les personnes à qui le dit Depierre peut devoir, de lui remettre leurs notes d'ici à la fin de cette année; passé ce terme, il se prévaudra du présent avis.

75. M. Ad. Jeanrenaud se propose de donner des leçons de langue française et de langue allemande. Il se chargerait également de l'office de répétiteur pour l'étude des langues anciennes auprès des jeunes gens qui suivent les cours du gymnase. S'adresser à lui-même chez M. Arnd, maître de danse.

76. Edouard Guirr, maître tailleur, ayant acquis toutes les connaissances nécessaires à son état, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est maison de M^{me} la ministre Petitpierre, rue Fleury.

77. Une personne de la campagne demande un co-abonné de la ville pour un journal français, n'importe lequel, pour le recevoir de seconde main. Le bureau d'avis indiquera.

78. George Barbey, passémentier, nouvellement établi en cette ville, se recommande pour tout ce qui a rapport à sa partie. S'adresser chez son frère.

79. Louise Courvoisier, lingère en ville, désirerait trouver de suite une apprentie sous de favorables conditions. Sa demeure est rue des Fausses-brayes, n° 281; en son absence, s'adresser à Ed. Matthey, boulanger, rue Fleury.

80. M. le docteur DuBois commencera son cours d'anatomie au mois de décembre; les personnes qui désirent le suivre sont priées de se faire inscrire chez lui. Le prix du cours entier est de 25 francs de France.

81. Messieurs les membres de la compagnie des Volontaires sont informés, par le présent avis servant de citation, que l'assemblée pour le partage des revenus annuels aura lieu à l'hôtel-de-ville le mercredi 11 novembre 1840, jour de St.-Martin, à deux heures après midi. Le secrétaire.

PAR ADDITION.

82. P.-A. Delanne a l'honneur de prévenir le public que son domicile est au rez-de-chaussée de la maison de M. de Tribolet-Montmollin, rue des Epancheurs; il est toujours très-bien assorti en bouteilles verre noire et verre clair, verre à vitres des verreries de France, et charbon de terre de Saint-Etienne.

83. Chez J. Biehly, cuisinier à l'hôtel des Gentilshommes à Berne, on pourra avoir du chevreuil frais pendant tout l'hiver.

MARCHANDS FORAINS.

P. Bein, de Kullstadt en Prusse.

84. A l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé à la foire de Neuchâtel avec un grand assortiment de flanelles décaties, soit flanelles de santé de première qualité, espagnolette propre pour jupes, 1 1/4 de largeur; finettes et molletons blancs et de couleur, flanelle ordinaire fort épaisse, qu'il cédera à un prix bien modique. Gilets et caleçons de différentes grandeurs tout confectionnés en flanelle de santé et en espagnolette. De plus, un assortiment varié de tapis pour tables et commodes, de grandeurs et de couleurs différentes, aux prix réduits de 20 à 70 batz la pièce. La belle qualité et la bonté de ses marchandises, comme aussi les prix avantageux auxquels il peut les céder, lui mériteront sans doute une confiance qu'il espère justifier pleinement. Son banc est au n° 14, vis-à-vis de la maison de M. le procureur-général de Chambrier.



85. A vendre, pendant la foire de Neuchâtel, devant le magasin de MM. les fils d'Antoine Borel, près la promenade noire.

VÉRITABLE

HUILE ROSAT ORIENTALE,

Par J.-G. GRÆSER, droguiste de Leipzig.

Le flacon de 8, 12, 16, 20, 24, 30 et 36 batz.
Les flacons en étuis dorés, 60 batz.

Ce nouveau parfum oriental n'est débité chez le susdit droguiste qu'en toute pure marchandise, et en cette qualité l'essence précitée surpasse tous les autres parfums connus jusqu'ici, quand on en fait usage en se conformant à la prescription qui est jointe à chaque flacon.

Un flacon de 60 batz contient une quantité de cette essence tellement considérable, qu'il suffit pendant plusieurs années à parfumer les habits, le linge et les chambres; les petits flacons sans étuis font ce service pour un an.

Outre l'huile Rosat, on trouve dans ce même magasin :

L'EAU COSMETIQUE AROMATIQUE DE BRUXELLES.

A 16, 24 et 32 batz.

Cet excellent corroboratif, inventé par le docteur Friedrich, opère à vue d'œil et d'une manière bienfaisante sur l'organe de la peau. Non-seulement cette eau rend la peau délicate et blanche, mais elle la conserve en cet état et reproduit, même à un âge avancé, la fraîcheur de carnation de la jeunesse. Par l'usage de ce cosmétique, on fait disparaître entièrement les lentilles; il guérit les inflammations des yeux ainsi que les taches rousses ou jaunes, et les petites ampoules provenant de l'âcreté des humeurs. Cette eau fait aussi passer en peu de temps les maux de tête et la faiblesse des yeux. Elle remplace avec avantage, pour les dents, toutes les teintures connues jusqu'à ce jour. Par l'emploi de ce remède, on peut se défaire des maux de dents en quelques minutes. — Chez le même, des instrumens de musique d'une nouvelle invention; plus, liqueur de la Chine, de V. Chabanel à Canton, Nettare di Napoli, et Maraschino di Zara. — M. Græser est logé rue de Flandres, n° 89, premier étage.

86. Les frères Nordemann, de Berne, sont arrivés à la présente foire avec un assortiment complet de rubans choisis à la fabrique même, et qu'ils vendront en gros et en détail, et dont les prix modiques satisferont les personnes qui visiteront leur magasin situé dans la maison de M. Monvert, sur la place.

87. Le sieur J. Lang, de Diébourg près Darmstadt, se trouvant pour la première fois en foire à Neuchâtel, recommande au public son bel assortiment en quincaillerie au prix fixe de 6 et 10 creutz la pièce, composé de brosses à dents, à cheveux et à habits, plumes d'acier, tampons, pinceaux pour la barbe, raclours de langue, roulettes, cuillers à soupe et à café en étain et composition, couteaux et fourchettes, salières en étain et en verre, verres à liqueur, agraffes, dites p^r les clefs et les aiguilles à tricoter, chaînes de montres, boucles d'oreilles, épingles, broches, boutons de chemises, dits en

nacre de perle, bourses, peignes en ivoire, dits p^r friser et de poche, savon transparent de Windsor et de coco, aiguilles de tête, gants, bretelles, chemisettes, carnets de notes, canifs, ciseaux, portecigarres, tuyaux de pipe, pipes en tous genres, fouets et montres d'enfants, poupées, etc. De plus, un grand choix d'objets en fer-blanc. Son magasin se trouve au rez-de-chaussée de la maison Montmollin, place du marché.

Pelleterie en liquidation.

88. M^{me} Leclercq de Paris, domiciliée à Berne, a l'honneur de prévenir le public qu'elle tiendra la foire de Neuchâtel, sur le Pont-des-boutiques, avec un joli assortiment de pelleterie, telle que boas, manchons, palatines, colliers, collets, doublures de manteaux, tapis de pieds, descentes de lit, et généralement tout ce qui concerne son état. Et comme elle désire liquider cette partie, elle vendra aux prix d'inventaire et même au-dessous. Elle espère que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites, tant pour les prix, que pour la qualité et la confection des marchandises.

89. Michel Joseph, de Frocheim, grand-duché de Bade, prévient l'honorable public et en particulier ses pratiques, qu'il sera pendant cette foire bien assorti en tous genres de toileries, et que l'on trouvera chez lui un choix de belles rittes, ainsi que du beau fil. La qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix lui font espérer qu'on lui accordera toujours la même confiance qu'il s'efforcera de mériter. Son banc est au bout de la promenade noire, près du pont-neuf.

90. Mad. veuve Taubert, de Bienne, tiendra cette foire, comme les précédentes, dans son banc accoutumé, N° 22, rangée du milieu sur la Place, avec un grand assortiment de brosses de toute espèce, pinceaux, etc. La même se charge de commissions et racommodages.

Ciolina et Comp^e, à Berne,

91. Arriveront pour la prochaine foire de Neuchâtel avec un bel assortiment de schalls, soieries, impressions et nouveautés surtout dans les articles d'hiver. Leur magasin est comme du passé sous l'hôtel de la Croix-fédérale.

92. Madame Gillibert, d'Yverdon, a l'honneur d'informer le public qu'elle tiendra la prochaine foire de Neuchâtel avec un assortiment complet de chaussures en tous genres, pour hommes, femmes et enfans, tels que souliers chinés fourrés, claques-soques garnies en cuir, brodequins en étoffes de toutes couleurs, chaussures d'hiver, guêtres en peau pour la chasse, et nombres d'autres articles trop longs à détailler. Elle s'efforcera, tant par la qualité de ses marchandises qui se recommandent d'ailleurs d'elles-mêmes, que par la modicité de ses prix, justifier la confiance qu'elle sollicite. Elle occupera les bancs n°s 117 et 118, vis-à-vis la promenade noire.

93. Adolphe Dessauer, graveur et obticien, de Wurtemberg, tiendra cette foire avec un assortiment complet et choisi d'excellentes lunettes, dites conserves, pour toutes les vues et tous les âges, tant pour les vues courtes (myopes), que pour les vues longues (presbytes), ainsi qu'avec tous les articles relatifs à l'optique. La qualité de ses lunettes et autres objets d'optique, est déjà trop avantageusement connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire les détails. Le même grave sur toute espèce de métaux, cachets, armoiries, etc. Il se recommande à la bienveillance de l'honorable public. Sa boutique sera dans la rangée de la promenade noire, vis-à-vis du magasin de MM. les fils d'Antoine Borel.

NEUHAUS-BRIDEL, de Bienne,

94. Tiendra pendant cette foire un magasin complètement assorti de cotons filés, écrus, teints, moulinés et blanchis, toiles fortes mécanique pour chemises, et ouattes de la filature de Bienne; il se recommande à l'honorable public et l'assure que, par la bonne qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix, il justifiera la confiance qu'on voudra bien lui accorder, et qu'il sera jaloux de conserver. Son magasin est à la Croix-du-marché, maison Sultzener, ci-devant occupé pendant les foires par MM. Grossmann père et fils, d'Aarbourg.

95. B. Bamberger, opticien, a l'honneur d'annoncer qu'il sera en foire avec un grand assortiment de lunettes et conserves en tous genres, ainsi que d'autres objets relatifs à l'optique. Son magasin est dans celui qu'occupe M. Petitpierre, horloger, sur le Pont-des-boutiques.

96. Th. Heintzé, marchand de chaussures, au Locle, sera à la prochaine foire de Neuchâtel avec un grand et superbe assortiment de chaussures d'hiver pour dames; il aura également des bottes, souliers et pantoufles pour messieurs, et un choix complet de chaussures pour enfans. Il tiendra comme de coutume un magasin dans la maison de M. LeChevailler, sur la Place. L'honorable public qui voudra bien visiter son magasin sera satisfait, tant par la beauté de ses marchandises que par la modicité de ses prix.

97. Le sieur Jean Nocker, de Grœden en Tirol, sera en cette prochaine foire avec un assortiment nouveau et varié de jouets d'enfants, très-propres pour étrennes de Noël et de nouvel-an. Sa boutique sera dans les n°s 99 et 100, près de la promenade noire.

(La suite au Supplément ci-joint.)